



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance tenue le 17 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 608-2022 concernant la démolition d'immeubles. L'objet du règlement numéro 608-2022 est d'interdire la démolition d'un immeuble, sauf lorsque le propriétaire y est autorisé suivant ce que prévoient les dispositions dudit règlement.

Le 10 février 2023, la MRC de Pierre-De Saurel a délivré le certificat numéro 2023-1140-StD-40-RD attestant de la conformité du règlement numéro 608-2022 aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel.

Le règlement numéro 608-2022 est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC, soit le 10 février 2023.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-David, ce 7^{ème} jour du mois de mars de l'an deux-mille vingt-trois.

Mark McDuff
Directeur général et greffier-trésorier